



# Règlement concours photos

## «Votre vie d'adolescent à la Mézière»

### **Article 1 : Présentation du concours**

Dans le cadre de la Semaine Enfance Jeunesse du mois d'avril, organisée par le service enfance jeunesse de La Mézière, nous vous proposons le concours photos « Votre vie d'adolescent à la Mézière ! ».

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les jeunes de 12 à 18 ans qui souhaitent faire connaître leurs talents à travers la photographie comme outil d'expression.

Instagram ou toute application similaire pourra être utilisée.

Le concours est ouvert aux jeunes de 12 à 18 ans.

Chacun pourra laisser libre cours à sa créativité tant artistique que technique. L'usage de logiciels de retouche et/ou de montage est admis. Instagram ou toutes applications similaires pourront être utilisées.

Les travaux numériques, noir et blanc ou couleur seront acceptés et jugés par le jury de la même façon.

### **Article 2 : Thématique**

Les photos doivent avoir un lien avec le thème du concours : « Votre vie d'adolescent à la Mézière ! » avec un élément reconnaissable du territoire de La Mézière.

Offrez-nous vos visions poétiques, réalistes ou documentaires de votre vision de l'adolescence aujourd'hui.

Les selfies et photographies de groupe se seront pas acceptées si les personnes sont reconnaissables.

### **Article 3 : Conditions de participation**

Les candidats participant au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image (*et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentée(s).*)

La participation à ce concours implique l'accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature (**cf en annexe, le bulletin de participation à signer**).

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

### **Article 4 : Modalités de participation**

Pour participer, il faut envoyer par courrier électronique au maximum 2 photos **numériques** de bonne définition au format JPG ou PNG. Le participant doit fournir les renseignements suivants dans son courriel : nom, prénom, adresse électronique de type ....@....fr.

Les photos devront être envoyées à l'adresse : [msi@lameziere.fr](mailto:msi@lameziere.fr) (chaque mail envoyé ne doit pas excéder 10 MO pour pouvoir être réceptionné).

Vous pouvez aussi les déposer au service enfance jeunesse aux horaires d'ouvertes.

### **Article 5 : Calendrier**

Inscription au concours : du 5 au 30 mars 2018.

#### **5.1 : Période d'envoi des photos**

Les participants doivent envoyer la ou leurs photos avant le vendredi 30 mars 2018 (19h – clôture de remise des photos).

Les œuvres seront numérotées par ordre de réception pour réaliser l'anonymat de celles-ci.

*Les œuvres pourront être l'objet d'un travail individuel ou d'un travail collectif.*

#### 5.2 : Vote du jury

Les membres du jury se réuniront le mercredi 4 avril afin de désigner le gagnant.

De plus, le jury sélectionnera une photo par candidat perdant.

En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.

A l'issue du vote du jury, les photos retenues seront exposées à l'attention du public.

#### 5.3 : Remise des prix

La remise des prix du jury et du public se fera le mercredi 18 avril 2018 à la médiathèque.

#### **Article 6 : Composition du jury**

Jury : un élu, un animateur, un jeune, un photographe amateur ou professionnel

#### **Article 7 : Critères de sélection**

Chaque membre du jury attribuera une note sur 20 à chacune des photos.

Seront notamment pris en compte : le cadrage, la mise en scène, l'utilisation de la lumière, l'originalité de la prise de vue.

#### **Article 8 : Récompenses**

Les résultats seront dévoilés lors du verre de l'amitié prévu le mercredi 18 avril à la Médiathèque pour la remise de la récompense par le jury et du public.

Aussi, tous les participants gagneront un tirage de leur photo sélectionnée.

#### **Article 9 : Exclusions**

Sont exclus du concours les photos répondant à une ou plusieurs clauses suivantes :

##### 9.1 : Dépassement de la date limite d'envoi

Les photos envoyées après la date limite du concours seront classées hors concours.

##### 9.2 : Droit de regard

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent comme

- contenir des éléments violant des droits de propriété intellectuelle (plagiat) ;

- comporter des propos choquants, violents, grossiers, insultants ou diffamants à l'encontre d'autrui, ou ne respectant pas la législation et réglementation française, cette liste n'étant pas limitative.

- contenir des visages reconnaissables (pas de selfies, ni de portraits individuels ou de groupes)

Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury en cas de suppression des photos jugées irrecevables. Lors de la période de vote, si une anomalie était constatée (ex. : photo ne respectant pas les droits à l'image) les responsables du concours se réservent le droit de supprimer la ou les photos concernée(s). Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

### **Article 10 : Droits d'auteur et droits à l'image**

Chaque participant déclarant être l'auteur de la photo soumise, reconnaît et autorise la ville de La Mézière à diffuser sa photo sur tout support de communication (Facebook, site internet de la médiathèque La Source, site internet de la ville), dans le respect des droits d'auteur, sans aucune forme de rémunération. L'utilisation des photos sera restreinte uniquement en lien avec le présent concours.

### **Article 11 : Responsabilités**

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos.

Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

### **Contact pour tout renseignement :**

Point Information Jeunesse – Espace Polyvalent – Place de l'église – 09 67 58 31 60

[msi@lameziere.fr](mailto:msi@lameziere.fr)



# Règlement concours photos

## «Votre vie d'adolescent à la Mézière»

### BULLETIN DE PARTICIPATION

La participation au concours vaut **acceptation du règlement dans son intégralité**

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de naissance : ..... E-MAIL : .....

ADRESSE COMPLETE :  
.....

VILLE : ..... CODE POSTAL : .....

TEL : Fixe..... Portable : .....

***Comment avez-vous eu connaissance du concours photo ?***

.....  
.....  
.....

***Où avez-vous pris la photo ?***.....  
.....

\*\*\*\*\*

Fait, le ...../...../2018 à .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » (règlement).

Pour les mineurs, signature obligatoire du responsable légal.